



LES ROSIERS
SUR-LOIRE

CONVENTION DE LOCATION
MAISON DES LOISIRS - Route de Beaufort
Pour les locations ponctuelles des associations Rosiéroides
Et tous autres occupants

ENTRE

La Ville de **LES ROSIERS-SUR-LOIRE** représentée par son maire, Monsieur Denis SAULEAU, en application des délibérations du Conseil Municipal du 5/01/2009.

ET

Nom : _____ Prénom _____

Représentant : _____

Adresse : _____

Code postal : _ _ _ _ _ Ville: _____

Téléphone: _ _ _ _ _

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article premier

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la salle, la Commune de LES ROSIERS-SUR-LOIRE met à disposition de l'utilisateur la Maison des Loisirs, route de Beaufort.

Article 2 - Manifestation - Cérémonie

La location de la Maison des Loisirs est consentie pour l'organisation de :

.....

du (date) : heure :

Au (date) : heure :

Cette manifestation regroupera personnes.

Le locataire utilisera: grande salle demi-salle coté scène demi salle coté fond

Si la location se fait sur un week-end, le locataire opte pour une des trois options suivantes:

Vendredi 17h à Dimanche 17h Samedi 9h à Lundi 9h Vendredi 12h au lundi 12h

Le tarif de base hors éléments annexes est de :

Montant des arrhes :

Fait à Les Rosiers-sur-Loire,
le
L'utilisateur,

Vu pour accord le.....
Le Maire,
Denis

Pièces à fournir: convention et règlement remplis, signés, attestation d'assurance (au plus 1 mois avant location), pièce d'identité et caution (sauf associations et écoles des Rosiers-sur-Loire).